# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)
# 0400PO-STABILISANT DE CHLORE



## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

**1.1 Identificateur de produit.**

Nom du produit: STABILISANT DE CHLORE
Code du produit: 0400PO
Nom chimique: acide isocyanique
N. CAS: 108-80-5
N. d'enregistrement: 01-2119480421-45-XXXX

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.**

stabilisateur de chlore

**Usages non recommandés:**
Usages différents de ceux recommandés.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.**

Entreprise: **FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE**
Adresse: Avenue Maurice Bellonte
Ville: 66000 Perpignan FRANCE
Province ou région: Perpignan
Numéro de Téléphone: Tel: +33 04 11 300 200
Fax: Fax: +33 04 68 52 48 50
E-mail: fds@inquide.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** (Disponible 24 heures)
Giftnotrufzentrale Berlin : Telefon: +49 (0) 30 / 30 686 790
Anti poisoning centre:
FRANCE (Paris): 01 40 05 48 48
FRANCE (Tolousse): 05 61 77 74 47
FRANCE (Marseille): 04 91 75 25 25
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
BELGIQUE (Brussel): (+32) 070 245 245
NVIC: +31 (0)88 755 8000

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

**2.1 Classification de la substance ou du mélange.**
Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens de le Règlement (UE) No 1272/2008.

**2.2 Éléments d'étiquetage.**
Conseils de prudence:
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Contient:
acide isocyanique

**2.3 Autres dangers.**

La substance n'est pas PBT
La substance n'est pas vPvB
La substance ne posséde pas de propriété d'altération endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

*-Continue à la page suivante.-*

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

**3.1 Substances.**

| Identifiants | Nom | Concentration | (*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008 | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Classification | Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë |
| CAS No: 108-80-5 | acide isocyanique | 80 - 100 % | - | - |

**3.2 Mélanges.**
Pas Applicable.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

**4.1 Description des mesures de premiers secours.**
Compte tenu de la composition et de la typologie des substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier ne s'avère nécessaire.

**En cas d'inhalation.**
Si la respiration s'arrête, appliquer la respiration artificielle et demander une prise en charge médicale urgente. Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

**En cas de contact avec les yeux.**
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

**En cas de contact avec la peau.**
Retirer les vêtements souillés.

**En cas d'ingestion.**
Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.**
Aucun effet connu aigus et retardés d'une exposition au produit.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.**
En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

**5.1 Moyens d'extinction.**
**Moyens d'extinction appropriés:**
Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés:**
Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En presence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.**

*-Continue à la page suivante.-*

**Risques particuliers.**
L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

**5.3 Conseils aux pompiers.**
Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent.

**Équipement de protection anti-incendies.**
En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.**
Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.**
Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.**
Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.
Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

**6.4 Référence à d'autres rubriques.**
Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.
Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.**
Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de manipulation, il est recommandé de suivre les mesures générales:
Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.
Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.
Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.
Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.**
Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de stockage.
Comme normes générales de stockage, éviter les sources de chaleur ou les rayons du soleil, l'électricité et le contact avec les aliments.
Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin.
Conserver les containers entre 5 et 35 ºC, dans un endroit sec et bien aéré.Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).**
Aucune utilisation particulière

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

**8.1 Paramètres de contrôle.**

*-Continue à la page suivante.-*

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle.Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

**8.2 Contrôles de l'exposition.**

**Mesures d'ordre technique:**

| | |
|---|---|
| **Concentration:** | **100 %** |
| **Utilisation(s):** | **stabilisateur de chlore** |
| **Protection respiratoire:** | |
| Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle. | |
| **Protection des mains:** | |
| Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle. | |
| **Protection des yeux:** | |
| Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle. | |
| **Protection de la peau:** | |
| PPE: | Chaussures de travail |
| Caractéristiques: | Marquage «CE» Catégorie II. |
| Normes CEN: | EN ISO 13287, EN 20347 |
| Maintenance: | Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise. |
| Observations: | Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures. |

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.**
État physique: Solid - Dust
Couleur: Blanc
Odeur: Inodore
Seuil olfactif: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Point de fusion: > 360 ºC
Point de congélation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >300 ºC
Inflammabilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Limites inférieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Limites supérieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Point d'éclair: 433 ºC (Estimation sur la base des indications du Réglement (CE) Nº1272/2008)
Température d'auto-inflammation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Température de décomposition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
pH: 2,1 - 3 (20 ºC)
Viscosité cinématique: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Hydro solubilité: 2000 mg/l (25ºC)
Liposolubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): - 1.31 (25ºC)
Pression de vapeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Densité absolue: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Densité relative: 1.75
Densité de vapeur relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Caractéristiques des particules: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

**9.2 Autres informations.**
Viscosité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Propriétés explosives: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Propriétés comburantes: No
Point de goutte: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Scintillation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

*-Continue à la page suivante.-*

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

**10.1 Réactivité.**
Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

**10.2 Stabilité chimique.**
Instable en contact avec:
- Bases

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses.**
Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des bases.

**10.4 Conditions à éviter.**
- Eviter le contact avec les bases

**10.5 Matières incompatibles.**
Eviter les matières suivantes :
- Bases

**10.6 Produits de décomposition dangereux.**
Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :
- Vapeurs ou gaz corrosifs

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.**
**Information Toxicologique.**

| Nom | Toxicité aigue | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Type | Essai | Espèce | Valeur |
| acide isocyanique<br><br>CAS No: 108-80-5 EC No: | Oral | LD50 | Rat | > 5000 mg/kg |
| | Cutané | LD50 | Rat | > 5000 mg/kg |
| | Inhalation | LC50 | Rat | > 5.25 mg/l |

a) toxicité aiguë;
Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
Données non concluantes pour la classification.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
Données non concluantes pour la classification.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;
Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;
Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;
Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;
Données non concluantes pour la classification.

*-Continue à la page suivante.-*

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.
Données non concluantes pour la classification.

**11.2 Informations sur les autres dangers.**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**
Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.
**Autres informations**
Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

**12.1 Toxicité.**

| Nom | Écotoxicité | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Type | Essai | Espèce | Valeur |
| acide isocyanique<br>CAS No: 108-80-5 EC No: | Poissons | LC50 | Fish | 2100 mg/l (96 h) |
| | Invertébrés aquatiques | | | |
| | Plantes aquatiques | EC50 | Algae | 3780 mg/l (96 h) |

**12.2 Persistance et dégradabilité.**
Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité.
Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité.
Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation.**
Aucune information n'est disponible sur la bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol.**
Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.
Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau.
Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.**
Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.**
Ce produit ne contient pas de components avec des propriétés propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

**12.7 Autres effets néfastes.**
Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets.**
Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.
Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

*-Continue à la page suivante.-*

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.**
Transport non-dangereux.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.**
Description:
ADR/RID: Transport non-dangereux.
IMDG: Transport non-dangereux.
OACI/IATA: Transport non-dangereux.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport.**
Transport non-dangereux.

**14.4 Groupe d'emballage.**
Transport non-dangereux.

**14.5 Dangers pour l'environnement.**
Transport non-dangereux.
Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): Pas Applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.**
Transport non-dangereux.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.**
Transport non-dangereux.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.**
Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV)
Teneur en COV (p/p): 0 %
Teneur en COV: 0 g/l

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A
Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.
Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): nwg: Pas dangereux pour l'eau (Auto classé selon le Règlement AwSV)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique.**
Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Modifications par rapport à la version précédente:

- Changements législatifs nationaux (SECTION 15.1).

*-Continue à la page suivante.-*

**Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**

| | |
|---|---|
| Dangers physiques | D'après les données d'essais |
| Dangers pour la santé | Méthode de calcul |
| Dangers pour l'environnement | Méthode de calcul |

Il est recommandé d'utiliser le produit uniquement aux fins prévues.

Abréviations et acronymes utilisés:
AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.
CEN: Comité européen de normalisation.
EC50: Concentration efficace moyenne.
PPE: Équipements de protection individuelle.
LC50: Concentration létale, 50%.
LD50: Dose létale, 50%.
WGK: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la litterature et sources de données:
http://eur-lex.europa.eu/homepage.html
http://echa.europa.eu/
Règlement (UE) 2020/878.
Règlement (CE) No 1907/2006.
Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle.Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.

*-Fin de la fiche de données de sécurité.-*